

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BESANCON
POLE SOCIAL

1 ter rue Victor Delavelle - 25000 BESANCON
Tel : 03.81.61.60.59 ou 03.81.61.68.32 - Courriel : pole-social.tj-besancon@justice.fr

**Affaire : N° RG 24/00004 - N° Portalis
DBXQ-W-B7I-EU2P**

Demandeur:
**Organisme URSSAF DE FRANCHE-COMTE
(FRONTALIERS STFS)**
3 rue de Châtilion
25480 ECOLE-VALENTIN

Défendeur:
M. Samuel PESSE-GIROD
2 rue des Prés
25500 LES FINS

Autre partie : Objet du recours :
opposition à la contrainte N° 0000247441 du
05/12/2023

DESTINATAIRE

Monsieur Samuel PESSE-GIROD
2 rue des Prés
25500 LES FINS

Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint copie du courrier de l'URSSAF indiquant se désister de sa demande et vous remercie de bien vouloir nous indiquer si vous acceptez ce désistement.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma parfaite considération.

Fait à BESANCON, le 23 Janvier 2024





Au service de notre protection sociale

**Urssaf - service Travailleurs frontaliers
en Suisse**
TSA 41037
69833 SAINT-PRIEST CEDEX 9

Nous contacter

Depuis votre espace en ligne
partenaires.urssaf.fr

Références

N° Partenaire : 7712501
N° Compte : 438 7841117422
Référence interne : W053HZ6Z2DW

TRIBUNAL JUDICIAIRE
de BESANCON
ARRIVE LE :

23 JAN. 2024

PÔLE SOCIAL

T. JUDICIAIRE P. SOCIAL - BESANCON
1T RUE VICTOR DELAVELLE
25000 BESANCON

ECOLE VALENTIN, le 12 janvier 2024

Objet : désistement

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à l'avis de recours du 27 décembre 2023, concernant l'affaire nous opposant à :

MR PESSE-GIROD SAMUEL
3 RUE LIRENNE
25480 ECOLE VALENTIN
N° d'enregistrement au Rôle : 24/00004

Nous vous informons que nous nous désistons de l'instance pendante devant votre juridiction, étant dans l'impossibilité de justifier de la régularité de la procédure de recouvrement. En effet, nous ne sommes pas en mesure de vous transmettre l'accusé de réception de la mise en demeure notifiée préalablement à la signification de la contrainte litigieuse.

L'Urssaf est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

N. BENAHMIDA,
Conseillère Urssaf



Pour vous, rien ne change !

Le centre national des travailleurs frontaliers en Suisse (CNTFS) devient « Urssaf service des travailleurs frontaliers en Suisse ». Le service et les modalités de contact sont identiques.

L'Urssaf collecte et traite vos données personnelles strictement nécessaires à l'exécution de ses missions d'intérêt public.
Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, consultez la politique de confidentialité :
www.urssaf.fr/confidentialite

Siège social : Urssaf Franche-Comté - 3 rue Chatillon - 25480 ECOLE-VALENTIN